

La Fondation de La Salle, 50 ans déjà

Depuis plus de 50 ans, la Fondation de La Salle accompagne les 151 établissements scolaires lasalliens répartis sur toute la France (environ 150 000 jeunes de la maternelle au bac +6), ce qui en fait le plus important réseau d'éducation congréganiste en France. Son attention se porte particulièrement sur les œuvres d'éducation bénéficiant aux enfants défavorisés.

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1973, la Fondation de La Salle gère toutes les œuvres sociales, culturelles ou éducatives du réseau, les maisons d'accueil, de formation et s'occupe de la prise en charge des frères âgés. Un large panel d'activités parmi lesquelles l'aide aux publics scolaires fragilisés est une priorité.

Pour exemple, l'association Ados (Association pour le dialogue et l'orientation scolaire) à Lyon, l'école Oscar Romero de Garges-lès-Gonesse qui accueille des jeunes rencontrant des difficultés de tous ordres et souvent déscolarisés ou le GR78A, un dispositif conçu pour les élèves décrocheurs, bénéficient de son soutien. Elle vise à répondre aux urgences éducatives de notre époque.

Ainsi, elle travaille dans la fidélité à l'œuvre de saint Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de la congrégation des Frères des écoles chrétiennes, qui à la fin du XVII^e siècle ouvrait des écoles gratuites pour les enfants pauvres des rues de Reims. « *N'en avez-vous point négligé quelques-uns, qui étaient même les plus ignorants, peut-être aussi les plus pauvres ; n'avez-vous point eu de prédilection pour quelques-uns parce qu'ils avaient en eux quelque chose de plus aimable naturellement que les autres ?* », questionne-t-il, en s'adressant aux frères qu'il forme à l'enseignement. La Fondation vise à pérenniser cette vision dans des quartiers périphériques, mais aussi à sensibiliser les élèves favorisés d'établissements de cœur de ville à la détresse d'autrui.

La Fondation de La Salle, reconnue d'utilité publique, est donc habilitée à percevoir des dons qui aident les frères âgés, les établissements du réseau dans leurs projets et des œuvres engagées aux périphéries. Mais ses missions ne s'arrêtent pas là ; elles sont vastes et plurielles.

Depuis 1973, la Fondation de La Salle est le support juridique des établissements scolaires lasalliens dont elle gère le parc immobilier. Elle soutient également la Fraternité éducative La Salle, née en 2011, et dont le but est de continuer à porter le charisme lasallien dans un contexte où le nombre de frères diminue. Ensemble, frères et laïcs assurent ainsi l'avenir de la mission éducative lasallienne.

